

DOSSIER DE PRESSE - MAI 2025

DE L'ATTENTAT DU RAINBOW WARRIOR À AUJOURD'HUI

LA LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT

ET LA PAIX CONTINUE

CONTACT : Éléonore Thélot
eleonore.thelot@greenpeace.org
+33 (0) 7 72 50 56 36

GREENPEACE

Sommaire

Introduction	04
1. Historique des essais nucléaires	06
2. Impacts environnementaux et sanitaires	23
3. Justice et réparations	26
4. 2025 : expédition scientifique et commémorations	30
5. Attentat du Rainbow Warrior I : retour sur un crime d'état	37
6. La répression des militants écologistes : une menace d'hier toujours à l'œuvre aujourd'hui	42
Conclusion	47



Le *Rainbow Warrior I* arrive à Honolulu (Hawaï), avril 1985. © Greenpeace / Fernando Pereira

Introduction

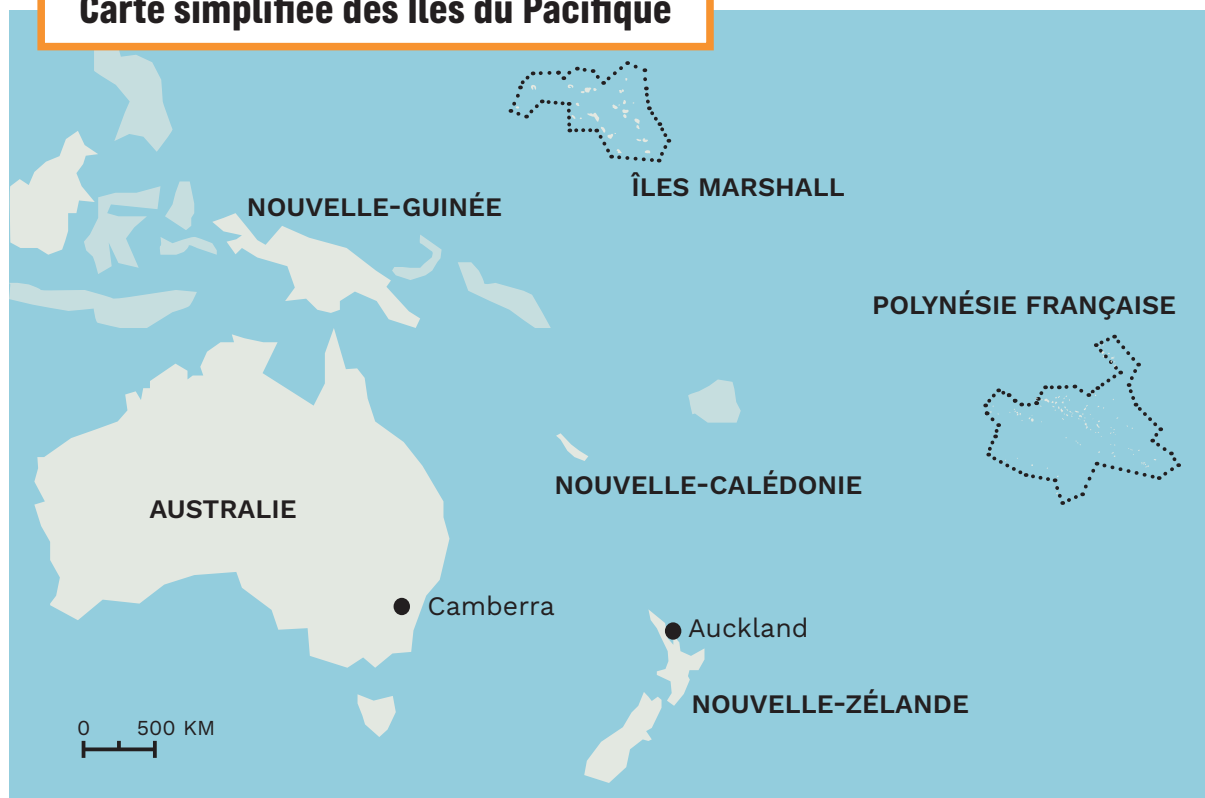
L'année 2025 marque le quarantième anniversaire de plusieurs événements majeurs et constitutifs de l'histoire de Greenpeace :

L'opération Exodus en mai 1985, durant laquelle l'équipage de l'emblématique navire du *Rainbow Warrior I* a participé à l'évacuation des habitants de Rongelap, dans les îles Marshall, contraints de quitter leurs terres ancestrales contaminées par les essais nucléaires réalisés par les États-Unis entre 1946 et 1958.

Greenpeace entretient depuis des relations étroites avec la République des Îles Marshall et soutient ses appels à la justice et à la défense des droits sur la scène internationale.

Au printemps 2025, à l'invitation du gouvernement et de la population, le *Rainbow Warrior III* est retourné sur place pour rendre hommage aux victimes des essais nucléaires et réaffirmer la solidarité de Greenpeace avec les habitantes et habitants des îles Marshall dans leur quête de justice et de réparations.

Carte simplifiée des Îles du Pacifique



Archipels concernés par les essais nucléaires.

L'attentat du même *Rainbow Warrior I*, qui coûta la vie au photographe **Fernando Pereira**, engagé auprès de Greenpeace. Un acte visant à empêcher cette dernière de dénoncer les explosions nucléaires en Polynésie française.

Il y a 40 ans en effet, le *Rainbow Warrior I* était coulé par les services secrets français en Nouvelle-Zélande. L'organisation pacifiste était alors perçue comme une menace directe pour les intérêts stratégiques et militaires de la France, en raison de son opposition aux essais nucléaires dans le Pacifique. Cet événement tragique reste un exemple marquant de la répression exercée contre une organisation écologiste.

Quatre décennies plus tard, la nature de la répression a changé, mais le fond demeure : les militant·es écologistes continuent de déranger. Aux États-Unis, Greenpeace fait aujourd'hui face à une **procédure-bâillon** (SLAPP) sans précédent intentée par une entreprise pétro-gazière pour tenter de la faire taire.

Criminalisation des actions, surveillance renforcée, pressions judiciaires, atteintes aux libertés fondamentales... Les acteurs de la lutte écologique sont, de tout temps, victimes de répression.

Ces commémorations anniversaire sont également l'occasion de rendre hommage à toutes celles et ceux qui, hier comme aujourd'hui, paient le prix fort de leur engagement.

1 | Historique des essais nucléaires

Contexte historique et géopolitique

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le monde entre dans une nouvelle ère, marquée par la guerre froide et la course aux armements des grandes puissances.

Les États-Unis, alors première puissance à posséder l'arme nucléaire, cherchent à renforcer leur supériorité militaire et stratégique face à l'Union Soviétique.

C'est dans ce climat de rivalité qu'ils décident, dès 1946, de déplacer leurs essais nucléaires vers le Pacifique, notamment dans les îles Marshall, jugées isolées et politiquement contrôlables, sans consultation des populations autochtones. Ces territoires deviennent alors des terrains d'expérimentation et des laboratoires à ciel ouvert, au prix de lourdes conséquences humaines et environnementales.

Dans les années 1960, la France cherche également à affirmer son indépendance militaire et à s'imposer comme une grande puissance nucléaire. Son programme nucléaire débute dès 1945 avec la création du **Commissariat à l'Énergie Atomique** (CEA).

En 1957, elle prend la décision de mener ses premiers essais dans le désert du Sahara, en Algérie alors sous domination française. Le premier essai nucléaire, baptisé *Gerboise Bleue*, a lieu le 13 février 1960. Au total, 17 essais sont réalisés en Algérie jusqu'en 1966.

Par la suite, les expérimentations sont déplacées dans le Pacifique Sud, notamment sur les atolls de Moruroa et Fangataufa en Polynésie française, malgré les protestations locales et internationales. Ces essais se poursuivront sous différentes formes jusqu'en 1996.

Si ces explosions, américaines ou françaises, étaient censées répondre à des objectifs stratégiques de souveraineté et de dissuasion nucléaire, leurs conséquences à long terme, aussi bien sur les populations que sur ces territoires, restent lourdes, souvent tues ou sous-estimées. Elles appellent aujourd'hui réparation, vérité et reconnaissance.

Les essais nucléaires : colonialisme et écocide dans plusieurs zones du Pacifique

Dans les îles Marshall, entre 1946 et 1958, les États-Unis ont mené 67 essais nucléaires expérimentaux sur les atolls de Bikini et Enewetak, avec des conséquences dévastatrices.

La république des Îles Marshall

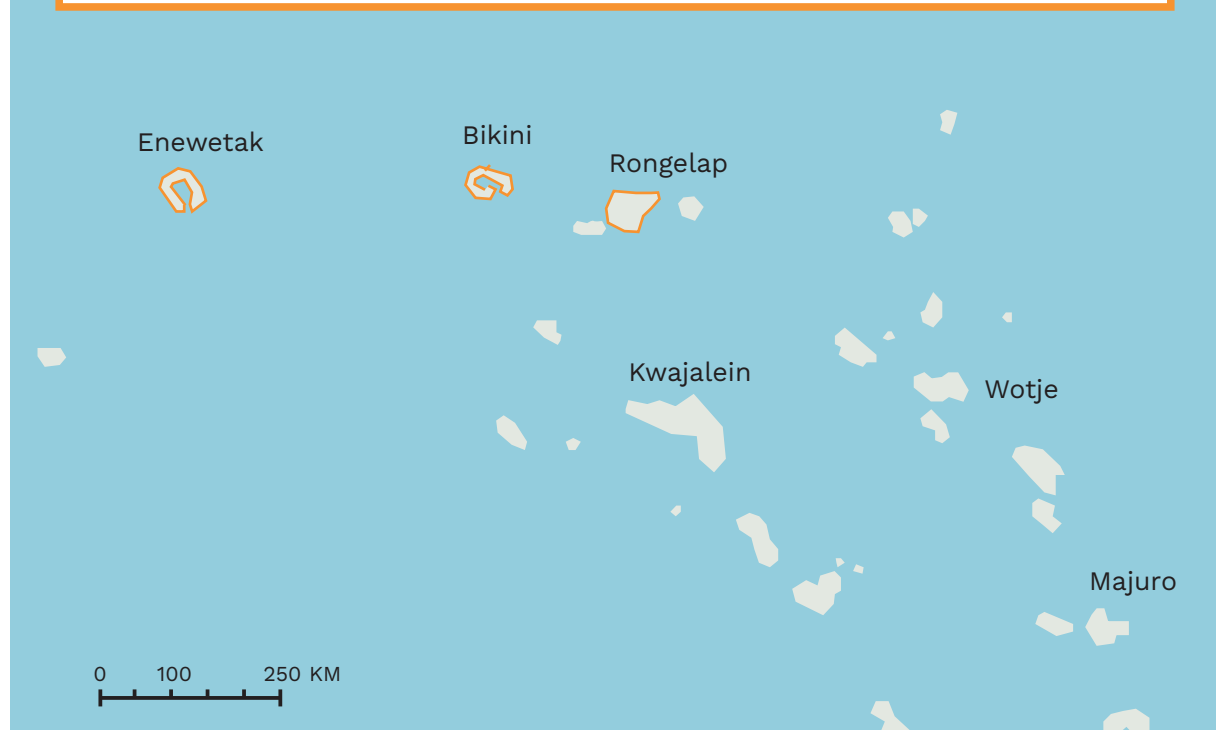
Archipel situé au nord de l'équateur, entre Hawaï et l'Australie, et composé de 5 îles principales, 29 atolls coralliens, 1220 très petites îles, 10 îles inhabitées.

Superficie totale : 181 km².

Longueur totale de côtes : 370 km, soit l'un des plus petits États d'Océanie et le 220^e au niveau mondial.

Population : 42 418 (recensement 2021)

Plus grand sanctuaire de la planète, en superficie (près de deux millions de km²), pour les requins.



Atolls concernés par les conséquences des explosions nucléaires.

Chronologie des essais nucléaires

États-Unis

1945 1^{er} essai nucléaire
« *Trinity* » (Nouveau-Mexique)

1946 Essais atmosphériques
1958 dans les îles Marshall
(Bikini, Enewetak)

1963 Signature du TICE*
fin des essais atmosphériques,
poursuite en souterrain

1992 Dernier essai nucléaire
« *Divider* » (Nevada)

France

1960 1^{er} essai nucléaire
« *Gerboise Bleue* »
(désert Algérien)

1966 Essais atmosphériques
1974 à Moruroa et Fangataufa
(Polynésie française)

1974 Essais souterrains
1996 dans le Pacifique

1996 Signature du TICE*
Dernier essai à Fangataufa

***TICE : Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires**

l Détonation de la bombe nucléaire sous-marine de 21 kilotonnes *Baker* lors de l'opération Crossroads, menée sur l'atoll de Bikini le 25 juillet 1946.

“

Mon pays a reçu l'équivalent de 1,6 bombe Hiroshima par jour, tous les jours, pendant douze ans.”

Tony de Brum, homme politique marshallais en 2005 devant l'assemblée des Nations unies.

Rongelap : un paradis du Pacifique devenu un enfer au passé colonial radioactif

Le 1^{er} mars 1954, l'armée américaine fait exploser sur l'atoll de Bikini la bombe à hydrogène *Castle Bravo*, 1000 fois plus puissante que celles envoyées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945.

L'opération, prévue de longue date, est maintenue malgré le changement de direction du vent et le risque de contamination de la population locale.

Dans les quatre heures qui suivent l'explosion, des retombées radioactives composées de corail broyé, d'eau et de particules radioactives ont plu sur les atolls voisins habités, dont l'atoll de Rongelap, situé à 150 kilomètres de là.

L'explosion était si forte que la population de Rongelap se souvient de ce jour comme le « **jour des deux soleils** ».

Les fines poussières blanches, que les enfants ont d'abord pris pour de la neige, ont atterri sur les têtes et les bras nus des personnes se tenant à l'air libre, et se sont dissoutes dans les réserves d'eau, les sols et les habitations. Le nuage en forme de champignon de cette bombe a atteint 40 kilomètres dans l'atmosphère, entraînant la contamination radioactive de milliers de kilomètres carrés de l'océan Pacifique.

Toutes les îles n'ont pas résisté à cette puissance : *Castle Bravo*, qui reste à ce jour la bombe la plus puissante jamais testée par l'armée américaine, a rayé de la carte trois îles de l'atoll de Bikini.

Ce n'est qu'au bout de trois jours que le gouvernement américain évacue les habitant·es de Rongelap vers l'atoll de Kwajalein afin qu'ils puissent être examinés, tels de véritables cobayes du nucléaire¹.



| Détonation de la bombe nucléaire sous-marine de 21 kilotonnes **Baker** lors de l'opération Crossroads, menée sur l'atoll de Bikini le 25 juillet 1946.



| Explosion de la bombe à hydrogène **Castle Bravo** sur l'Atoll de Bikini, 1^{er} mars 1954. Il s'agit de l'essai d'armement nucléaire le plus puissant jamais réalisé par les États-Unis.

Malgré des répercussions sanitaires désastreuses, en 1957, soit trois ans seulement après l'explosion, les États-Unis déclarent que Rongelap est sûr et les habitant·es sont encouragés à rentrer chez eux. Pendant les décennies qui ont suivi, des maladies comme le cancer se sont multipliées sur l'atoll où les habitant·es étaient retournés. De nombreuses femmes ont fait des fausses couches ou donné naissance à des bébés souffrant de graves malformations (voir partie suivante sur les conséquences sanitaires).

En 1963, les États-Unis ont signé **le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires** (TIPEN/PTBT), qui interdit les essais atmosphériques, marins et spatiaux (mais pas souterrains).

Les essais nucléaires américains ont été officiellement suspendus en 1992 et, depuis, les États-Unis respectent un moratoire unilatéral sur les essais, sans jamais avoir ratifié **le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires** (TICE/CTBT) signé en 1996.



En 1992, le groupe de rock irlandais U2 se joint à Greenpeace pour protester contre la nouvelle centrale nucléaire THORP qui doit ouvrir dans l'année. © Greenpeace / Steve Morgan

La mémoire cachée des essais français en Algérie

Entre 1960 et 1966, la France a réalisé des explosions nucléaires atmosphériques et souterraines dans le Sahara algérien.

La première, nommée *Gerboise bleue*, a été déclenchée dans le désert du Sahara, le 13 février 1960. Quatre fois plus puissante que celle d'Hiroshima, elle marque le début d'une série de 17 explosions, dont certaines ont été menées après l'indépendance de l'Algérie, dans des zones restées sous contrôle français.

La France a réalisé ces essais nucléaires sans concertation, sans information et sans protection de la population algérienne. En tout, ce sont 5 essais réalisés alors que l'Algérie était « française », puis 12 après qu'elle a accédé à l'indépendance grâce aux Accords d'Evian.

Ce choix, lourd de conséquences, s'inscrit dans des logiques coloniales et nationales violentes : considérer les territoires colonisés comme des terrains d'expérimentation, des zones de non-droit où tout est permis, même au prix de vies humaines et de la destruction de l'environnement, et sans considération pour les générations futures.

Les régions de Reggane et d'In Ekker, où ont eu lieu ces essais, sont toujours impactées².

Des décennies plus tard, une partie de la contamination perdure : la terre est par endroit stérile, les ressources naturelles inexploitable, et certaines zones sont toujours inhabitables. Sans compter les déchets radioactifs enfouis volontairement sous le sable.

La population algérienne, elle, a été exposée à de fortes doses de radiation et continue de vivre avec les séquelles : pathologies liées aux radiations, transmission intergénérationnelle de maladies... Sans parler de l'absence d'excuses officielles et, surtout, de l'omerta qui règne autour de cette page sombre de l'histoire.

La loi Morin, adoptée par la France en 2010, prévoit une indemnisation des victimes des essais nucléaires. Cependant, le dispositif confié au Comité d'indemnisation (Civen) reste très limité.

La mémoire cachée des essais français en Polynésie française

En Polynésie française, du 2 juillet 1966 au 14 septembre 1974, la France effectue 46 essais atmosphériques sur les atolls de Moruroa et Fangataufa. 193 explosions³ (dont 147 souterraines) ont eu lieu pendant trente ans avant leur arrêt en 1996. Des retombées radioactives ont impacté l'ensemble des atolls où résidaient plus de 150 000 personnes.

Au début des années 1970, la France continue d'effectuer des essais nucléaires atmosphériques alors que le traité de Moscou de 1963 (dont elle n'est pas signataire) les interdit, ce qui provoque des contestations spectaculaires partout dans le monde. Greenpeace

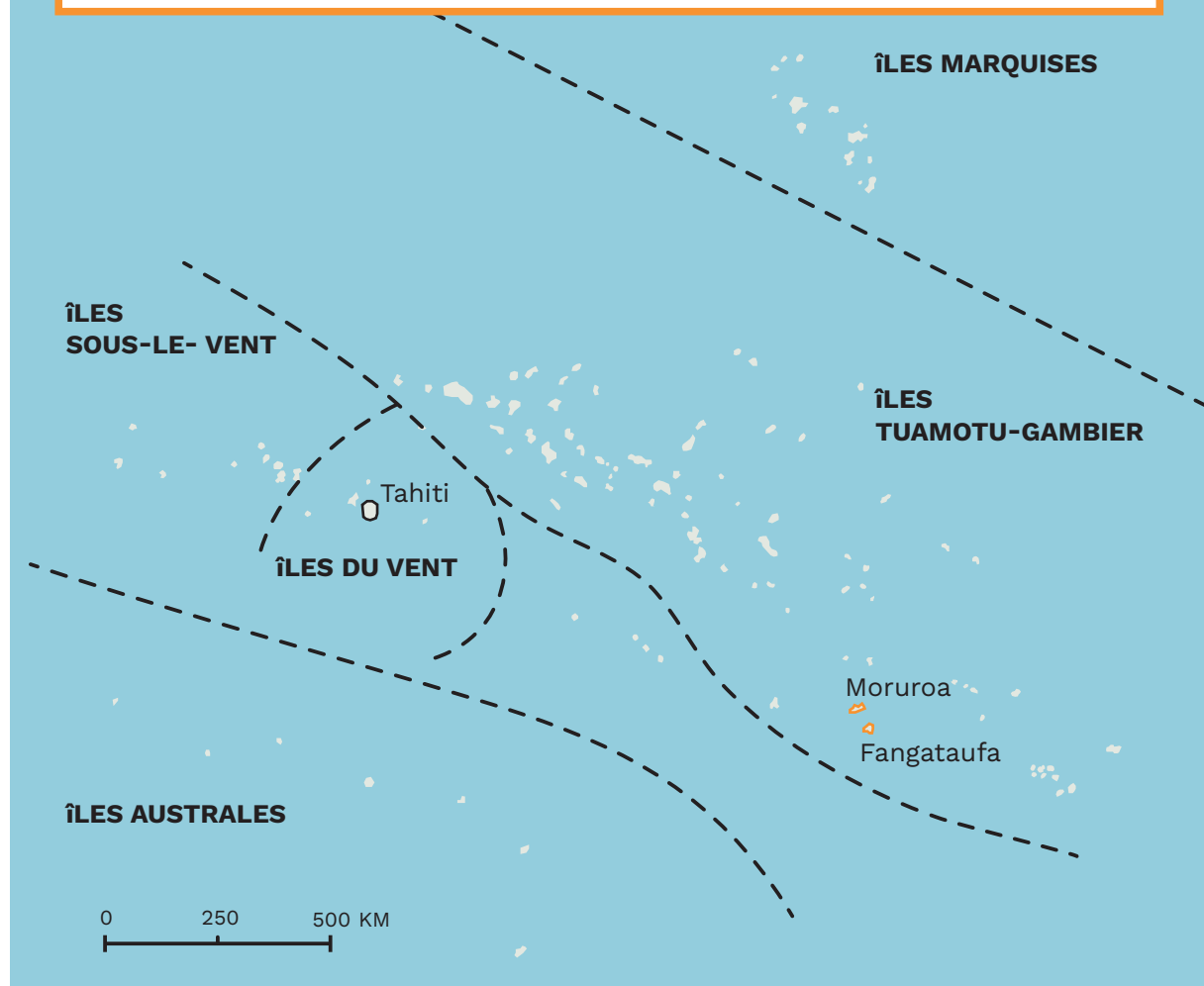
participe très activement à l'immense mobilisation qui s'organise, incluant de nombreuses personnalités politiques, religieuses ou même militaires.

La Polynésie française

Collectivité d'Outre-Mer composée de cinq archipels regroupant 118 îles dont 76 sont habitées de manière permanente : l'archipel de la Société avec les îles du Vent et les îles Sous-le-Vent, l'archipel des Tuamotu, l'archipel des Gambier, les îles Australes et l'archipel des Marquises.

Superficie : 4 200 km² (terres émergées), les îles étant dispersées sur une surface de 2 500 000 km², équivalente à celle de l'Europe.

Population : environ 283 000 habitants (Banque mondiale, 2015).



Îles concernées par les essais nucléaires.



Le *Rainbow Warrior II*, en route vers Moruroa pour protester contre la reprise prévue des essais nucléaires français en 1995. Jean Luc Thierry à la radio. @ Greenpeace / Steve Morgan

Interview



Jean-Luc Thierry

Responsable de la campagne de Greenpeace France contre les essais nucléaires entre 1991 et 2001, ancien éducateur de rue et fervent militant non-violent, il a effectué plusieurs voyages dans le Pacifique à bord du *Rainbow Warrior II*.

| Jean Luc Thierry en 2025. @ DR

Jean-Luc Thierry, pouvez-vous vous présenter ?

J'ai grandi pendant la période de la Guerre froide, et j'ai été très sensibilisé à la question des armes atomiques, notamment par la crise de Cuba.

En 1971, j'ai demandé à être objecteur de conscience et j'ai milité depuis dans plusieurs organisations pacifistes, antinucléaires et écologistes.

En 1984, en tirant les leçons de la mobilisation contre les euromissiles dans différents pays européens, j'ai participé à la création du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, dans l'idée de fournir aux associations et aux partis des informations détaillées et critiques sur les questions nucléaires militaires.

En 1991, je suis devenu chargé de mission Nucléaire militaire à Greenpeace France, et j'ai participé à ce titre à un voyage en Polynésie avec le *Rainbow Warrior II* en 1992, puis à deux autres pendant l'été 1995 après l'annonce de la reprise des essais par le président Chirac.

La mobilisation de 1995 a été énorme pour Greenpeace au niveau international, avec des actions partout dans le monde, de grandes manifestations, des bateaux saisis par les militaires français, etc. À deux reprises, j'ai été arrêté à Moruroa avec le reste de l'équipage du *Rainbow Warrior II*. J'ai également coordonné le travail sur le nucléaire civil (notamment à La Hague) pour Greenpeace France. Je n'ai pas de formation initiale en nucléaire ou en physique, mais j'ai acquis un certain nombre de connaissances au fil des décennies au contact de scientifiques, notamment de la Criirad, de l'Acro, de Global Chance, etc.

Quelles ont été les principales conséquences sanitaires, sociales et environnementales des essais nucléaires dans les îles du Pacifique entre 1966 et 1996, notamment sur la santé, les conditions de vie, la biodiversité et les écosystèmes marins et terrestres ?

Les impacts sociaux des essais nucléaires français en Polynésie sont très palpables depuis des dizaines d'années. Les travaux de création des sites de Moruroa et Fangataufa ont drainé des financements importants, qui ont créé une certaine aisance pour une partie de la population, mais ont également empêché la Polynésie de choisir un développement durable fondé sur des ressources locales. Et évidemment, comme dans toutes les situations de ce genre, les pressions sur les politiciens locaux sont très visibles.

Il est beaucoup plus difficile de trancher sur les impacts environnementaux pour toutes sortes de raisons. Au niveau sanitaire, les atolls de Moruroa et Fangataufa sont situés à des centaines de kilomètres de Tahiti. Les effets directement constatables au niveau santé sont donc dans les zones les plus proches des essais. Ils sont également clairs au niveau des militaires français et des travailleurs polynésiens sur les sites. Mais pour mieux étudier les effets plus lointains, il faudrait pouvoir disposer des archives militaires détaillées pour savoir

quelles populations ont été sous le vent des essais.

Les atolls coralliens, eux, sont des structures géologiques fragiles et il est évident qu'ils ont souffert. À un moment où un autre, les déchets nucléaires résultant des explosions fuiront vers l'océan, soit de manière lente et continue, soit plus subitement en cas d'effondrement d'une partie de la couronne de l'atoll.

Là encore, il faudrait des études détaillées du même ordre que pour les déchets nucléaires en France pour pouvoir en mesurer les impacts précis.

Les communautés locales vivent-elles toujours sous la menace de catastrophes naturelles liées à l'instabilité de la terre causée par ces explosions ?

Je ne dirais pas que les communautés locales vivent sous la menace de catastrophes naturelles, notamment car il n'y a aucune présence civile sur les atolls des essais, mais il est clair que la déstabilisation de la structure corallienne et l'accumulation de déchets nucléaires très toxiques (plutonium en particulier) peuvent avoir un impact sanitaire dilué à long terme. Dans tous les cas, il y aura un impact économique sur la possibilité d'exploiter des richesses halieutiques par exemple, dans un océan Pacifique qui sera peut-être encore plus fondamental pour la survie de l'humanité d'ici un ou deux siècles.

Interview



Patrice Bouveret

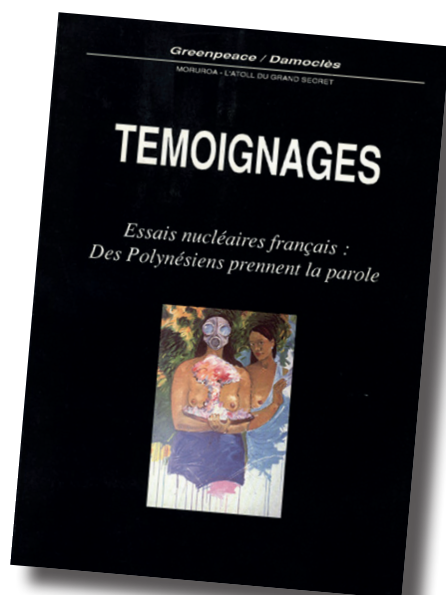
Directeur de l'Observatoire des armements, et il a notamment co-animé la campagne contre l'armement nucléaire de l'ICAN (International Campaign to Abolish Nuclear weapons) en France. L'ICAN a d'ailleurs reçu, en 2017, le prix Nobel de la Paix pour son travail en faveur du désarmement nucléaire.

| Patrice Bouveret en 2025. @ DR

L'État français ou d'autres organisations internationales ont-ils pris en charge les victimes des explosions nucléaires ? Ont-elles obtenu des compensations ?

Il faudra attendre 2010 pour que l'État français adopte une loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires. Auparavant, les personnes malades étaient bien sûr prises en charge par la Sécurité sociale et le système de santé, mais sans que la spécificité de leur maladie ne soit reconnue comme résultant de leur participation au programme des essais nucléaires. Il a fallu le travail de recherche et d'information mené par l'Observatoire des armements à partir de 1990 pour que se constituent les associations de victimes en métropole et en Polynésie, et que le sujet soit mis à l'ordre du jour des médias et de l'agenda politique, avant que les parlementaires ne s'en emparent et qu'une loi soit adoptée : la loi dite Morin (du nom du ministre de la Défense de l'époque) qui reconnaissait qu'il y avait des victimes mais mettait en place un système permettant de limiter le nombre d'indemnisations. Résultat : en 14 ans d'application de cette loi, seulement 1026 victimes ont pu bénéficier d'une indemnisation, dont 607 résidant en métropole, 417 en Polynésie et seulement deux en Algérie⁴.

La première action de l'Observatoire des armements sur le sujet a été de traduire et de publier, en français et en collaboration avec Greenpeace France, une brochure intitulée **« Témoignages. Essais nucléaires français : des Polynésiens prennent la parole »** réalisée initialement par Greenpeace international.



Où en est l'ouverture des archives militaires sur les essais nucléaires dans le Pacifique ? La question des réparations et de la mémoire collective reste-t-elle un sujet de débat ?

Pour rappel concernant les archives, une modification, en juillet 2008, de la loi sur l'accès aux archives avait créé une catégorie de documents

incommunicables à vie concernant tout le nucléaire, sous couvert que cela pourrait favoriser la prolifération. Une première opération de déclassification des archives avait été obtenue en 2013 par les associations de victimes suite à une dizaine d'années de recours juridiques. Il aura ensuite fallu attendre la table-ronde de juillet 2021 pour que le président Macron décide de l'ouverture des archives sur les essais nucléaires concernant uniquement la Polynésie. Selon des informations diffusées dans le cadre des auditions par l'Assemblée nationale le 12 mars 2025, le bilan en 2024 fait apparaître un total de 12 799 documents expertisés, dont ceux de la DAM (Direction des applications militaires du CEA) ; seuls 194 documents ont été déclarés incommunicables ; c'est-à-dire que tous les autres ont été déclassifiés. Mais le CEA conserve des documents qui n'ont pas été versés en tant qu'archives et restent classés « secrets-défense ». L'effort d'ouverture est louable, reste ensuite à ce que des chercheurs disposent de moyens suffisamment conséquents pour les exploiter.

La question des réparations et de la mémoire collective reste un débat important, conflictuel même, en Polynésie entre l'État français, le gouvernement de Polynésie et les associations de victimes. Un projet de mise en place d'un lieu de mémoire existe depuis 2005. Mais des divergences font qu'il n'y a pas encore l'once d'un début de réalisation... L'enjeu étant de savoir qui pilote le projet et pour quel objectif ?

Valoriser les essais nucléaires en tant que tels ou leurs conséquences (environnementales, sanitaires, sociales...) pour les Polynésiens ?

Pensez-vous que l'accès à ces archives⁵ pourrait éclairer les effets sanitaires et environnementaux des explosions et la responsabilité des autorités françaises ?

Il est évident que l'accès aux archives permettra d'éclairer sur les conséquences des essais et la responsabilité des autorités. Leurs priorités n'étaient pas de protéger les populations mais bel et bien, avant tout, d'expérimenter la bombe, quels que soient les « dégâts collatéraux » et alors même qu'elles avaient connaissance des conséquences.

Je pense que la notion de responsabilité est essentielle : une reconnaissance plus explicite par les autorités politiques des dangers que représente le nucléaire pour la santé pourrait entraîner un « effet de contamination » dans l'opinion publique, conduisant à une remise en question globale de l'usage du nucléaire, qu'il soit civil ou militaire.

Cela reviendrait à admettre que le gouvernement, en soutenant le nucléaire, met potentiellement en péril la santé et la sécurité de la population.

Et en Algérie ?

Avant toute ouverture des archives, il serait nécessaire que la France reconnaisse avoir exposé les populations locales aux dangers liés à ses essais nucléaires, et qu'elle engage un dialogue avec les autorités algériennes à ce sujet. Cela pourrait passer par la création d'une commission franco-algérienne ad hoc, chargée de dresser un état des lieux de la radioactivité résiduelle, de localiser les déchets nucléaires et d'organiser leur traitement. Une démarche similaire devrait être envisagée sur le plan sanitaire, en apportant un soutien actif aux autorités algériennes pour évaluer et prendre en charge les impacts sur les populations concernées.

L'implication du gouvernement algérien dans plusieurs essais réalisés après l'indépendance explique aussi probablement une partie des difficultés actuelles dans l'avancée des réparations au Sahara.

L'histoire du Rainbow Warrior

Le premier *Rainbow Warrior*, lancé en 1978, a été un symbole puissant de Greenpeace, **une icône incontestée**. Fruit de la vision et de l'engagement de personnes du monde entier, il a joué un rôle clé, en haute mer, pour témoigner de l'invisible, lutter contre l'exploitation des ressources naturelles et la menace sur les écosystèmes marins, et protéger les populations.

Au printemps 1985, après une révision complète et un changement de gréement à Jacksonville, en Floride, le *Rainbow Warrior I* entame un tour du Pacifique Sud, autour de l'atoll de Moruroa, avec pour objectif de s'opposer aux explosions militaires françaises.

L'opération Exodus : quand Greenpeace répond à l'appel des populations locales

En mai 1985, après des années de tromperie et d'inaction des États-Unis et de la communauté internationale, un sénateur marshallais originaire de l'atoll de Rongelap, Jeton Anjain, demande de l'aide à Greenpeace : les habitants de Rongelap, conscients que leur île a été contaminée et sacrifiée, doivent être évacués.

Le *Rainbow Warrior I* dévie alors sa trajectoire et met le cap vers Rongelap pour venir en aide à la population et mener l'opération *Exodus*. Pendant 11 jours, l'équipage travaille sans relâche pour évacuer la totalité de la population, soit près de 300 insulaires et leurs effets personnels, du bétail et plus de 100 tonnes de matériaux de construction, vers les îles Mejatto et Ebeye de l'atoll de Kwajalein, non contaminé et situé à 195 kilomètres de Rongelap.

Après avoir pris soin des premiers « réfugiés de l'environnement », le bateau met le cap vers Auckland, en Nouvelle-Zélande, dans l'objectif de se ravitailler et de conduire une « flottille de la paix » vers Moruroa pour s'opposer aux essais français.

L'opération *Exodus* fut la dernière mission du *Rainbow Warrior I*. Les photos emblématiques de l'évacuation, prises par le photographe de Greenpeace **Fernando Pereira**, feront le tour du monde.



Évacuation des Marshallais de l'atoll de Rongelap vers Mejjatto. © Greenpeace / Fernando Pereira



Évacuation des Marshallais de l'atoll de Rongelap vers Mejjatto. © Greenpeace / Fernando Pereira

2 | Impacts environnementaux et sanitaires

Effets sur la santé

Les explosions ont entraîné une contamination radioactive des sols, des eaux, de la nourriture et au cours des années qui ont suivi l'explosion de *Castle Bravo*, les preuves de contaminations radioactives de la population du Pacifique, et notamment des Îles Marshall, se sont multipliées, avec des effets souvent invisibles à court terme, mais très lourds à long terme.

Parmi elles, des retards de croissance, une multitude de cancers ou de leucémies, des fausses couches ou encore des bébés souffrant de graves malformations, des tumeurs de la thyroïde. **Près de 70 % des enfants de Rongelap âgés de moins de 10 ans en 1954 ont développé ces tumeurs⁶.**

Dès les années 1950, après l'explosion, les scientifiques du gouvernement américain avaient averti que la population des îles Marshall avait été soumise à « une forte dose sub létale de rayonnement gamma, à des brûlures bêta étendues de la peau et à une absorption interne importante de produits de fission ».

Rien n'a pourtant été organisé pour les sauver ni les soigner. Pire, la population marshallaise a servi de cobaye à l'armée américaine puisqu'elle a été soumise, à son insu, à des décennies d'expériences médicales menées par des laboratoires américains secrets, sans son consentement dans le cadre du « **Projet 4.1** »⁷.

De plus, les particules radioactives inhalées ou ingérées via l'eau et l'alimentation ont continué d'affecter les populations longtemps après les essais, et les traumatismes psychologiques liés à l'exil forcé ou à l'absence de reconnaissance officielle ont causé des souffrances profondes et durables.

Conséquences sur l'environnement

Du côté de l'environnement, les explosions, en particulier atmosphériques, ont eu des conséquences tout aussi dévastatrices : **pollution des sols et des eaux, destruction des écosystèmes**, notamment les atolls du Pacifique, **rendant certains territoires inhabitables, pollution marine** (biodiversité marine affectée et dispersion des déchets radioactifs dans les océans).

Efforts de décontamination et menaces actuelles

Du côté français, ni en Algérie ni en Polynésie, les sites touchés n'ont fait l'objet d'une réelle décontamination. Le suivi sanitaire des populations est très lacunaire, et les effets des radiations continuent de se transmettre à travers les générations. En Algérie, les zones d'essais restent inaccessibles, et les demandes de réparations collectives n'ont jamais été satisfaites.

Aux Îles Marshall, l'expédition coordonnée par Greenpeace au printemps 2025 devrait permettre d'analyser, dans le détail, le niveau de radioactivité encore présent sur le territoire. Les résultats seront connus d'ici quelques mois.

Aujourd'hui, des dizaines d'années après, de nombreux atolls du Pacifique continuent de subir l'héritage nucléaire et la contamination radioactive.

Soixante-et-onze ans après la détonation, de nombreux citoyens vivent toujours en exil permanent, et les conséquences de « Castle Bravo » ont eu des répercussions sur plusieurs générations d'habitants.

En complément de ces explosions dévastatrices, le gouvernement américain a laissé aux Marshallais une « **bombe à retardement** » : le dôme de Runit, un dôme de béton de 114 mètres de diamètre rempli de déchets radioactifs issus des explosions. Depuis l'indépendance des îles, obtenue à la fin des années 70, les États-Unis se sont déchargés de toute responsabilité concernant l'entretien de ce dôme. Mais le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer ont provoqué l'apparition de fissures, permettant à l'eau de s'infiltrer dans le sol sous le dôme. Son fond n'ayant jamais été revêtu de béton, l'eau pourrait également s'infiltrer dans le sarcophage et provoquer la destruction complète du dôme, libérant ainsi les près de 90 000 mètres cubes de matières radioactives dangereuses enfermées à l'intérieur.



Le Runit Dome sur l'atoll d'Enewetak, dans les îles Marshall, est un dôme en béton de 114 mètres de diamètre rempli de déchets radioactifs provenant de décennies d'essais d'armes nucléaires américains.
© Greenpeace / Chewy C. Lin

Les communautés du Pacifique doivent également faire face, aujourd'hui, aux conséquences du changement climatique, qui pourrait entraîner de nouveaux déplacements. Alors que les États et territoires insulaires ne contribuent qu'à 0,03 %⁸ des émissions de gaz à effet de serre mondiaux, ils sont en première ligne face aux risques du changement climatique. D'après un rapport du **GIEC**, si la planète se réchauffait de deux degrés Celsius (+2°C), par rapport à l'ère préindustrielle, **le risque de perdre plus de 90 % des écosystèmes marins et côtiers de la région Pacifique serait très probable d'ici 2050⁹**.

Enfin, la menace émergente de l'exploitation minière en eaux profondes dans le Pacifique pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les océans, les écosystèmes qu'ils abritent et les communautés du Pacifique¹⁰ dont les vies, les cultures et les moyens de subsistance sont profondément liés à l'océan.

Les peuples du Pacifique étant en première ligne du dérèglement climatique malgré leur faible responsabilité dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre, il est essentiel de renforcer la solidarité internationale pour les aider à s'adapter, protéger leurs droits et soutenir des solutions justes et durables.

Commission d'enquête parlementaire

Début 2025, la [Commission d'enquête](#) relative à la politique française d'expérimentation nucléaire, à l'ensemble des conséquences de l'installation et des opérations du Centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie française, à la reconnaissance, à la prise en charge et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, ainsi qu'à la reconnaissance des dommages environnementaux et à leur réparation, a été relancée, les travaux de la précédente commission ayant été interrompus par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024.

Elle est dirigée par Didier Le Gac, député du Finistère, et Mereana Reid Arbelot, députée de Polynésie, en est la rapporteure. La Commission a auditionné des scientifiques ou organisations environnementales pour éclairer sur les dommages environnementaux et sanitaires causés par les essais nucléaires français dans le Pacifique entre 1966 et 1996.

Le rapport sera présenté à l'Assemblée nationale le 10 juin prochain, et au grand public le lendemain.

3 | Justice et réparations

Démarches légales et diplomatiques

Le gouvernement des Îles Marshall poursuit, des décennies après les faits, ses efforts acharnés pour obtenir des compensations et la justice de la part du gouvernement américain.

Si les États-Unis ont reconnu leur responsabilité dans les essais nucléaires et accepté de verser des indemnités, celles-ci ont été très insuffisantes.

Les 150 millions de dollars de compensation, négociés dans le cadre de l'accord de libre association (COFA) de 1986, ne sont rien au regard des 3 milliards de dollars demandés par le tribunal¹¹. Pourtant, le gouvernement américain considère ce règlement comme « complet et définitif ».

La présidente des Îles Marshall, **Hilda Heine**¹², a demandé une reconnaissance officielle de la part des États-Unis.

« Malgré ces torts, depuis près de 80 ans, nous n'avons pas reçu d'excuses officielles. Il n'y a pas eu de véritable réconciliation et nous continuons à demander réparation ». Hilda Heine, lors de la 57ème session du Conseil des droits de l'homme (2024)

Un autre rapport est attendu en 2026, mais Rongelap demeure aujourd'hui un symbole des ravages du nucléaire et de l'impunité des grandes puissances¹³.

En France, plusieurs collectifs de victimes et associations appellent l'État à indemniser de manière juste et simplifiée toutes les victimes, ainsi que leurs descendants, à ouvrir totalement les archives liées aux essais nucléaires, à mettre en œuvre un programme de nettoyage des sites et de suivi sanitaire des populations et territoires exposés sur plusieurs générations, à reconnaître officiellement les conséquences sanitaires et environnementales à long terme et à présenter des excuses publiques pour tous les essais nucléaires réalisés.

Justice nucléaire pour les Îles Marshall

Malgré la reconnaissance par les États-Unis de leur responsabilité dans les essais nucléaires menés aux Îles Marshall, les accords juridiques passés dans le cadre du Compact of Free Association (COFA) ont fortement limité les possibilités de recours.

Le pacte de 1986 a mis en place un fonds d'indemnisation et un tribunal, mais leur sous-financement les a rendus inefficaces et conduit à l'arrêt du tribunal en 2011.

Une clause dite de "changement de circonstances" (Article IX, Section 177) offre une voie juridique pour rouvrir les négociations si de nouveaux dommages ou preuves apparaissent. Dans les années 2000, une pétition a été rejetée et une nouvelle demande est en préparation, qui nécessitera des preuves scientifiques indépendantes pour espérer convaincre le Congrès américain.

Sur le plan international, les Îles Marshall ont sollicité le Conseil des droits de l'homme de l'ONU pour plaider la reconnaissance de l'impact des essais nucléaires sur les droits humains.

En 2022, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution (51/35) sur l'impact de l'héritage nucléaire sur les droits de l'homme. D'autres devraient suivre, mais aucune excuse officielle ni réparation intégrale n'ont été accordées.

La République des Îles Marshall a obtenu un siège au Conseil en 2024, en donnant la priorité à la justice nucléaire et au changement climatique.

Elle soutient également le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires mais ne l'a pas signé, par crainte de compromettre ses droits juridiques vis-à-vis des États-Unis et en raison de possibles incompatibilités avec le COFA.

Le rôle de Greenpeace

Pour protester contre ces explosions, Greenpeace a organisé plusieurs actions directes.

En 1972, le voilier *Vega*, affrété par Greenpeace, a pénétré dans la zone d'exclusion de Moruroa pour tenter de perturber les explosions nucléaires françaises. Bien que le navire ait été écarté par les autorités françaises, cette action a attiré l'attention internationale sur la question.

En 1973, Greenpeace retourne de nouveau sur place avec une flottille ; le *Vega* est intercepté violemment par la Marine nationale au large de Moruroa et son capitaine, **David McTaggart** est gravement blessé à l'oeil. La scène, filmée, crée une onde de choc dans le monde entier. L'indignation internationale, ainsi que les recours portés contre les essais nucléaires français devant la Cour internationale de justice par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, amènent la France à renoncer aux essais atmosphériques en 1975. Une nouvelle expédition de protestation a eu lieu en 1981.

En 1985, sur le retour de Rongelap, le *Rainbow Warrior I* se préparait à protester de nouveau contre les explosions nucléaires en Polynésie française. Même après l'attentat, Greenpeace a continué à plusieurs reprises de se rendre dans le Pacifique pour s'opposer aux essais¹⁴, notamment dans les années 90.

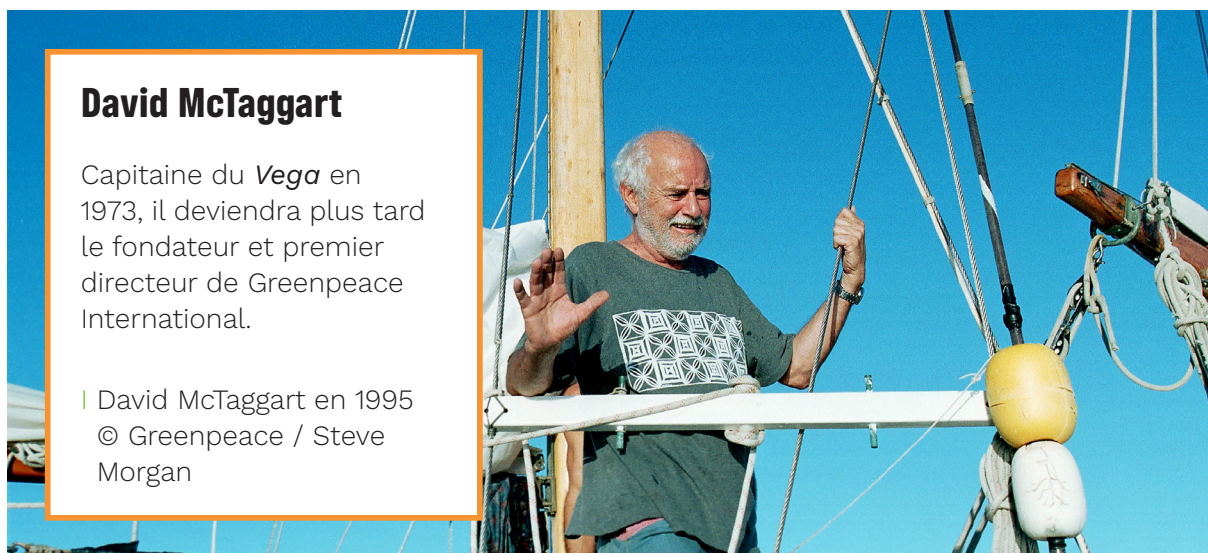
Depuis toujours¹⁵, Greenpeace dénonce les impacts sanitaires et environnementaux dévastateurs, notamment la contamination radioactive des terres et des populations locales sur plusieurs générations, des explosions nucléaires, ainsi que la mise au point de ces armes de guerre dévastatrices.

Aujourd'hui, l'organisation soutient les demandes d'indemnisations pour les victimes des radiations et leurs descendants, ainsi qu'un accès transparent aux archives militaires (y compris celles liées à l'Algérie) afin que les populations affectées puissent connaître la vérité et permettre un processus de réhabilitation et de nettoyage de l'environnement. La France doit respecter ses engagements en matière de non-prolifération nucléaire.

David McTaggart

Capitaine du *Vega* en 1973, il deviendra plus tard le fondateur et premier directeur de Greenpeace International.

| David McTaggart en 1995
© Greenpeace / Steve Morgan





Le capitaine du *Rainbow Warrior II* Jon Castle tient une conférence de presse à bord du Warrior à Tahiti, en route vers Moruroa pour protester contre les essais nucléaires français sur l'atoll en 1995. Pacifique Sud.
© Greenpeace / Steve Morgan

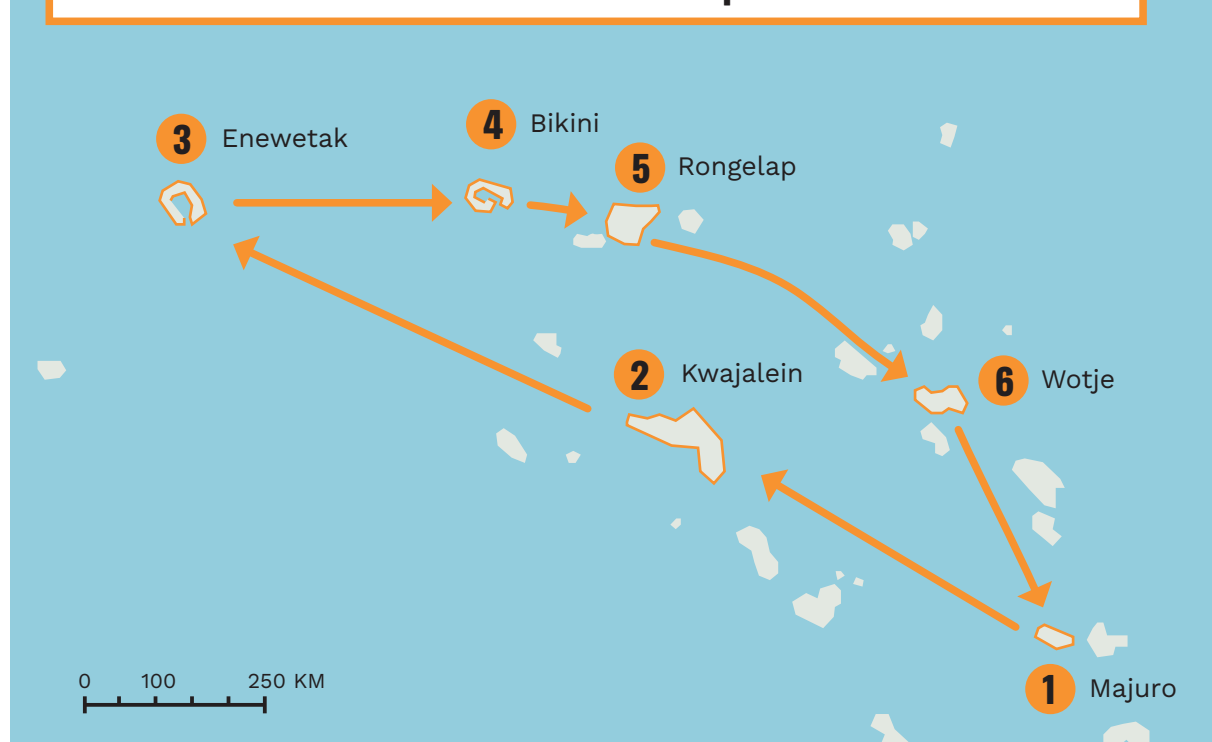


Les membres de l'équipage du *Rainbow Warrior II* arrêtés lors d'une manifestation contre les essais nucléaires français en 1995. © Greenpeace / Daniel Beltrá

4 | 2025 : expédition scientifique et commémorations

En 2025, le gouvernement de la République des Îles Marshall a demandé à Greenpeace de revenir à Rongelap pour documenter les conséquences des essais nucléaires sur place, en solidarité avec le peuple marshallais dans sa quête de réparation et de justice.

Tracé de la route du Rainbow Warrior III pour la commémoration



Pendant six semaines, entre mars et avril 2025, l'équipage de Greenpeace, à bord du *Rainbow Warrior III*, a coordonné une expédition entre Mejatto, Enewetak, Bikini, Rongelap et Wotje qui a eu pour objectifs de :

- **Documenter l'histoire et les récits des habitant·es** pour la mémoire des générations futures,
- **Mener des recherches scientifiques indépendantes** destinées à évaluer les niveaux de radiation et les effets des explosions nucléaires sur l'ensemble des îles, et appuyer les procédures judiciaires engagées par le gouvernement des Îles Marshall auprès des États-Unis et de l'ONU¹⁶,
- **Soutenir le peuple marshallais** dans sa quête de justice, de réparation et de vérité,
- **Rendre hommage aux victimes**,
- **Mettre en lumière l'augmentation des impacts de la crise climatique** sur les communautés du Pacifique ainsi que les nouvelles menaces qui pèsent sur elles, comme l'exploitation minière en eaux profondes.

Des membres de Greenpeace ont également pris part aux commémorations aux côtés des survivant·es qui avaient été évacués par l'équipage du *Rainbow Warrior I* en mai 1985, et de leurs descendant·es impactés par ces essais.



! Cérémonie d'accueil du *Rainbow Warrior III*, à Mejatto en 2025. © Greenpeace / Chewy C. Lin



| Cérémonie d'accueil du *Rainbow Warrior III*, à Mejatto en 2025. © Greenpeace / Chewy C. Lin

Commémorations

Quarante ans après avoir aidé les habitantes et habitants de Rongelap à quitter leurs terres contaminées, c'est de nouveau sur invitation du peuple marshallais, et par solidarité envers lui, que le *Rainbow Warrior III* retourne dans ces îles.

L'objectif de cette expédition est également d'aborder la question cruciale de la justice climatique.

Les conséquences des explosions nucléaires se sont répercutées sur des générations d'habitant·es, qui se sont vu refuser le droit à la justice, à des soins médicaux appropriés et à une réparation complète des pertes et dommages subis. A titre d'exemple, il n'existe toujours pas, aujourd'hui, d'établissement spécialisé en cancérologie sur place.

Selon **Shiva Gounden**, responsable de la région Pacifique pour Greenpeace Australie-Pacifique :

« Après des siècles de domination coloniale, les peuples du Pacifique ont été les victimes, au XX^e siècle, d'une course à l'armement nucléaire qui, pour eux, n'a jamais été une "guerre froide". Mais tout au long de ces années marquées par la résilience et la contrainte du silence, ils n'ont jamais cessé, toutes générations confondues, ni de résister, ni de mener leur quête de justice nucléaire. En première ligne des injustices nucléaires et environnementales, le peuple et le gouvernement marshallais figurent parmi les voix les plus fortes dans la lutte pour la justice et la réparation. Le peuple marshallais a conservé sa fierté et un profond attachement à ses terres ancestrales malgré la destruction, la contamination et l'évacuation. Sa détermination est intacte. Le refus des États-Unis de respecter pleinement leurs obligations est aujourd'hui accompagné par les forces néocoloniales qui nient aux insulaires du Pacifique leur droit à la justice climatique, à des fonds pour l'adaptation au climat, à l'atténuation de ses effets, ainsi qu'au financement des pertes et des dommages. Aujourd'hui, nous leur rendons hommage et soutenons leurs revendications en matière de justice nucléaire et climatique. »

Greenpeace soutient le peuple marshallais victime des explosions, ainsi que ses descendants, dans sa quête de justice. L'organisation les accompagne également pour établir un lien entre l'histoire coloniale des îles Marshall et les effets actuels du changement climatique, portant ainsi à ses côtés le flambeau de la mémoire et leurs revendications.

En juillet 2025, le *Rainbow Warrior III* se rendra à Auckland, en Nouvelle-Zélande, pour commémorer le quarantième anniversaire de l'attentat qui a coulé son prédécesseur et tué le photographe Fernando Pereira.

Expédition / recherche scientifique

À l'occasion de cette expédition, une équipe de Greenpeace International et des bureaux américain, allemand et Pacifique (Asie-Pacifique et Aotearoa) de Greenpeace, accompagnée de membres du gouvernement marshallais et de scientifiques indépendants de l'université de Caroline (États-Unis), ont effectué des recherches sur les îles impactées par les explosions.

Ce travail a été mené de manière indépendante, à la demande de la Commission nucléaire nationale des îles Marshall, afin de soutenir les démarches juridiques en cours aux États-Unis et aux Nations unies.



Laurence Bergot

Spécialiste en radioprotection au sein de Greenpeace France, elle a pris part à l'expédition scientifique visant à approfondir nos connaissances sur l'état de radiation des atolls.

| Une équipe de scientifiques et spécialistes en radioprotection de Greenpeace, dont Laurence Bergot à droite, prenant des mesures de la radioactivité, prélevant des échantillons d'eau, de terre et de fruits consommés par les locaux pour documenter la contamination en avril 2025. © Greenpeace / Chewy C. Lin

Interview



Laurence Bergot, peux-tu dire quels ont été les principaux objectifs de cette expédition, et dans quelle mesure ils ont été atteints ?

Cette nouvelle expédition de Greenpeace aux Îles Marshall avait comme premier objectif de faire connaître au plus grand nombre le contexte historique du programme américain d'essais atomiques, ses effets dévastateurs sur la population et l'environnement des îles Marshall, ainsi que la lutte que mène actuellement le peuple des îles Marshall pour obtenir la justice nucléaire et le respect des droits de l'homme. Ce travail est en cours.

L'histoire de Greenpeace est intimement liée au peuple des Îles Marshall, et en particulier au peuple de Rongelap. Pour cette expédition, l'objectif était aussi de comprendre l'impact du programme d'essais sur les habitants de Rongelap, de renouer avec ceux qui, en 1985, ont été évacués vers Mejjatto, Enewetak et Wotje et de connaître leur vie aujourd'hui. Les chaleureux habitants des îles Marshall ont accueilli partout les équipes Greenpeace avec tellement de joie et de générosité que les échanges ont été très riches. Nos équipes ont collecté beaucoup de témoignages qui seront partagés ensuite.

Un autre objectif était de répondre au mieux aux besoins et questionnements de la population des

Îles Marshall en menant des enquêtes scientifiques indépendantes sur les éventuels impacts environnementaux persistants des essais d'armes nucléaires menés par les États-Unis entre 1946 et 1958. Pour cela, une équipe de scientifiques et spécialistes en radioprotection de Greenpeace, dont j'ai fait partie, a pris des mesures de la radioactivité, prélevé des échantillons d'eau, de terre et de fruits consommés par les locaux et documenté la contamination. Une autre équipe, menée par le Professeur Mousseau, a quant à elle effectué divers prélèvements biologiques.

Il est d'ores et déjà prévu une nouvelle mission scientifique en 2026 pour compléter les données obtenues.

Les résultats radiologiques et biologiques obtenus sur cette expédition et la suivante seront fournis dans leur intégralité au peuple des Îles Marshall.

En quoi les résultats de cette expédition pourraient-ils influencer la quête de justice du peuple marshallais ?

Les données obtenues par les deux missions scientifiques indépendantes, qui seront entièrement partagées avec la population des îles Marshall, sont destinées à permettre à cette dernière et à ses représentants officiels d'accéder à des données qui, jusqu'à présent, ne leur ont pas ou

peu été transmises. Si les objectifs de la mission sont atteints, et en fonction des résultats, le peuple des Îles Marshall et ses représentants auront accès à des données qui visent à fournir des preuves supplémentaires pour soutenir leur demande de justice nucléaire.

L'expédition a-t-elle permis de renforcer les liens entre Greenpeace et le peuple marshallais ? Peux-tu nous partager une expérience marquante à ce sujet ?

Cette expédition a en effet permis d'entretenir un lien déjà très fort qui unit Greenpeace au peuple marshallais depuis 1985. Elle a également permis de transmettre le devoir de mémoire qu'a subi ce

peuple et le lourd héritage radioactif avec lequel il doit vivre.

Lors d'une journée sur l'île de Mejatto dans l'atoll de Kwajalein où sont réfugiés les anciens habitants de Rongelap, Irène, qui a quitté son île quand elle était enfant, nous a conduits à sa maison dans le but de prélever des noix de coco et Pandanus pour des analyses. Nous y avons fait une pause à l'ombre après avoir traversé l'île à pieds sous le soleil. Là-bas, nous y avons rencontré sa sœur qui terminait de cuisiner le repas du midi. Au fil des discussions, elle a fini par nous confier avec gravité avoir perdu son unique enfant, mort à la naissance. Par la suite, elle n'a jamais pu en avoir d'autres. Elle avait quelques années quand elle a quitté Rongelap en 1984 avec Greenpeace. Elle est une des victimes de ces essais nucléaires mais n'a jamais été reconnue comme telle.

5 | Attentat du Rainbow Warrior : retour sur un crime d'état

La tragédie du Rainbow Warrior

L'histoire de Greenpeace France va être fortement ébranlée par “ ***l'affaire du Rainbow Warrior*** ”.

Une fois la mission Exodus accomplie, l'équipage s'est rendu en Nouvelle-Zélande, dans le port d'Auckland. Après quelques jours de repos, il devait mettre le cap sur la Polynésie française et rejoindre une autre zone du Pacifique victime elle aussi des explosions menées par une autre puissance coloniale, la France.

Le *Rainbow Warrior* devait ainsi conduire une flottille de protestation sur le site nucléaire français de Moruroa. En effet, la France poursuivait ses essais, et ce malgré les discussions en cours pour **un futur traité de Rarotonga** visant à instaurer une zone dénucléarisée dans le Pacifique.

L'État français a employé les pires moyens pour empêcher cette contestation pacifique et écologiste d'avoir lieu : le **10 juillet 1985**, alors qu'il mouillait dans le port d'Auckland, le navire est coulé par deux explosions et Fernando Pereira, photographe et militant de Greenpeace, meurt dans cet attentat. Dans les semaines qui suivent, l'enquête néo-zélandaise expose la complicité directe de l'État et identifie des agents français de la DGSE. Sous la pression internationale, le gouvernement est forcé de reconnaître les faits : le bateau a bien été coulé par les services secrets français qui ont probablement agi sur ordre du **président Mitterrand** et conduit à la démission de **Charles Hernu**, ministre de la Défense.

L'attentat n'était pas un simple sabotage. Il visait à « neutraliser » le *Rainbow Warrior* et mettre fin aux manifestations de Greenpeace contre les essais nucléaires français. Deux membres des services secrets français, **Dominique Prieur** et **Alain Mafart**, sont reconnus coupables d'homicide involontaire par une cour de Nouvelle-Zélande et condamnés à dix ans de prison.

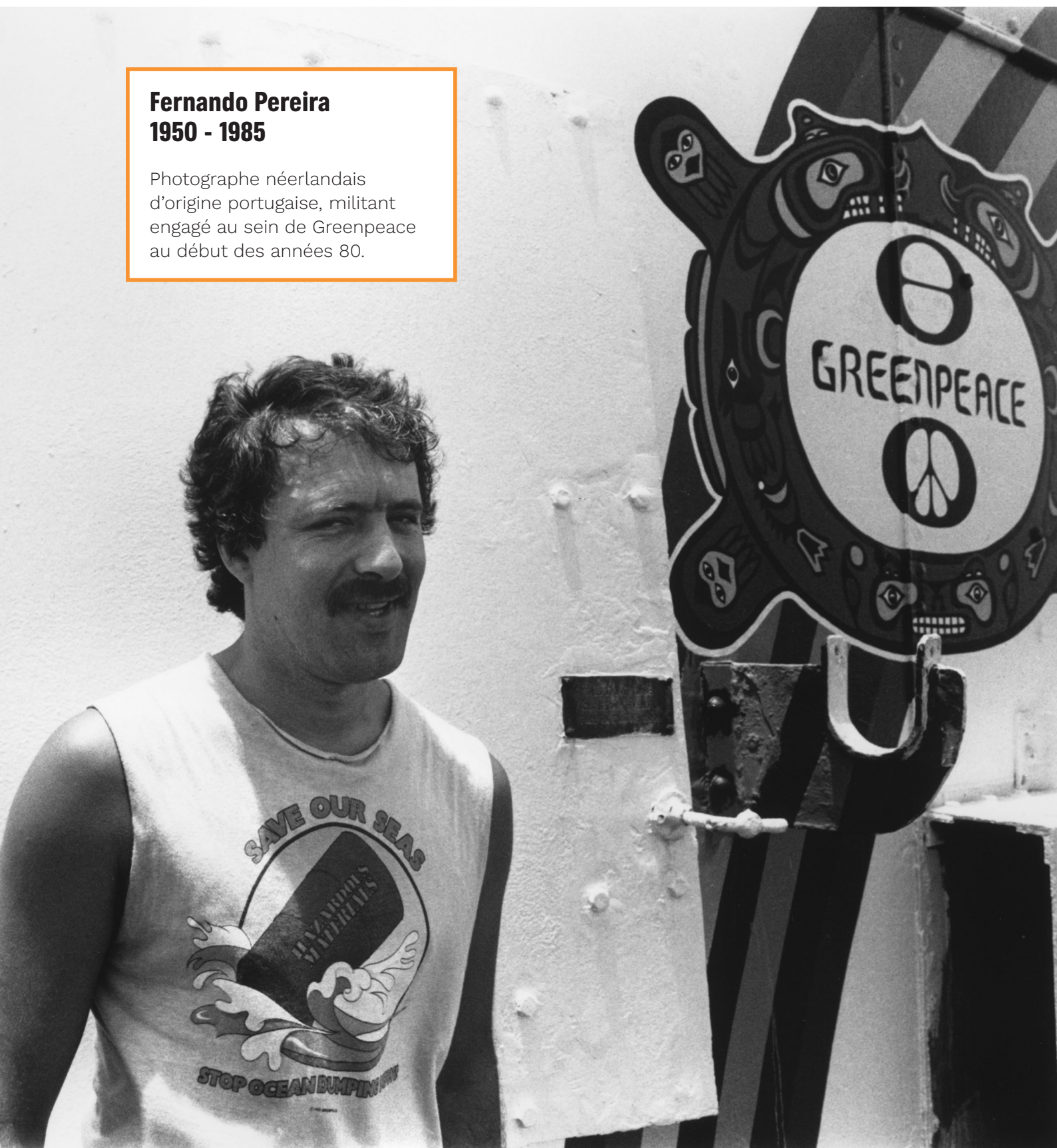
Mais suite à un accord avec la France, le gouvernement néo-zélandais a accepté de les transférer sur une île de Polynésie française où ils ne furent assignés à résidence que pendant à peine trois ans.



| Le *Rainbow Warrior I* à Marsden Wharf dans le port d'Auckland après l'attentat de 1985. © Greenpeace / John Miller

Fernando Pereira
1950 - 1985

Photographe néerlandais d'origine portugaise, militant engagé au sein de Greenpeace au début des années 80.



Fernando Pereira

Né en 1950 au Portugal, il émigre aux Pays-Bas au milieu des années 70 afin d'éviter de participer aux guerres coloniales portugaises.

Il rejoint Greenpeace en 1984 comme photographe militant et couvre ainsi plusieurs actions menées par l'organisation, notamment les campagnes contre les essais nucléaires.

Son travail artistique et militant contribue à sensibiliser le public aux enjeux écologiques de son époque, mais son destin fut tragiquement interrompu par l'attaque du *Rainbow Warrior I* en 1985.

Il était alors en mission de plusieurs mois sur le bateau, pour témoigner des ravages causés par les explosions nucléaires dans le Pacifique.

Alors que le reste de l'équipage avait réussi à se mettre en sécurité après l'explosion de la première bombe, Fernando Pereira retourna sur le bateau pour récupérer son matériel de photographie et fut tué par la deuxième explosion menée par les services secrets français (DGSE).

Il avait 35 ans, était marié et père de deux jeunes enfants.

Depuis sa mort, Fernando Pereira n'a cessé d'être un symbole de l'histoire de Greenpeace, de la lutte pour la préservation de l'environnement, de la lutte anti-nucléaire mais aussi et surtout de la répression des militants dans le monde entier.

Les conséquences sur le bureau français de Greenpeace

Cette tragédie, en plus d'avoir mis en lumière le combat de Greenpeace dans le monde entier, a fortement ébranlé le bureau français.

L'attentat du *Rainbow Warrior I* a provoqué une crise diplomatique majeure, pendant laquelle la France a dû finalement présenter des excuses officielles et, plus tard, indemniser Greenpeace.

En octobre 1987, un tribunal d'arbitrage international siégeant à Genève, en Suisse, lui ordonne de verser à Greenpeace 8,1 millions de dollars américains de dommages et intérêts pour avoir délibérément coulé le *Rainbow Warrior I*. La France accepte cette décision d'arbitrage après que Greenpeace a menacé de la poursuivre en justice en Nouvelle-Zélande.

Ce règlement fut une victoire très importante pour Greenpeace, car il reconnut les droits de l'organisation en vertu du droit international. Selon son avocat, **Gary Born**, l'arbitrage montra que « le droit ne protège pas seulement les petits États, mais aussi les personnes physiques et morales comme Greenpeace ».

Ces indemnités ont permis à l'organisation de disposer des fonds nécessaires pour remplacer le navire coulé par le *Rainbow Warrior II*, afin de poursuivre ses missions à travers le monde¹⁷.

Néanmoins, la campagne de désinformation orchestrée avec vigueur par les autorités françaises s'avère redoutablement efficace. En inversant les rôles et en présentant la France comme une victime face à Greenpeace, décrite comme une organisation étrangère probablement manipulée par des intérêts ennemis, le gouvernement parvient à semer le doute dans l'opinion publique. Ainsi, la suspicion entretenue coupe Greenpeace du soutien de son public. Le bureau français est ainsi contraint de fermer ses portes en 1987, pour ne rouvrir que deux ans plus tard.

Depuis sa réouverture en 1989, Greenpeace France n'a jamais cessé de poursuivre ses missions, élargissant ses combats à la lutte contre les dérèglements climatiques et les injustices sociales.

En 2015, le bureau français a fusionné avec celui du Luxembourg.

Mais au-delà des excuses, une question demeure : pourquoi un État a-t-il estimé nécessaire de recourir à une telle violence contre un petit groupe de militants opposés aux explosions nucléaires ?

6 | La répression des militants écologistes : une menace d'hier toujours à l'œuvre aujourd'hui

La répression des écologistes par l'État

Aujourd'hui, alors que les conséquences du dérèglement climatique et les atteintes à l'environnement sont de plus en plus évidentes et tangibles, les écologistes qui lancent l'alerte depuis plusieurs décennies subissent une répression et une stigmatisation grandissantes.

Attaques verbales et juridiques, rhétorique caricaturale et stigmatisante, violences sur les personnes, criminalisation... Bien que la répression à l'égard de tout type de militantisme ne soit pas nouvelle, ces dérives inquiétantes se sont accentuées ces dernières années et touchent désormais tous les mouvements sociaux.

Selon le constat de l'ONG Global Witness sur ces dix dernières années, un·e défenseur·e de l'environnement est tué tous les deux jours dans le monde¹⁸.

En Europe, la Cour européenne des droits de l'homme protège l'activisme pacifique au titre du droit à la liberté d'expression et de réunion et considère que la violation de la loi ne justifie pas, en elle-même, une restriction de ces libertés que constitue une condamnation. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement s'est d'ailleurs dit particulièrement préoccupé par cette évolution en France, déplorant l'usage disproportionné de la force lors de certaines mobilisations.

“

La répression que subissent actuellement en Europe les militants environnementaux qui ont recours à des actions pacifiques de désobéissance civile constitue une menace majeure pour la démocratie et les droits humains.”¹⁹

Michel Forst, Rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement en février 2024.

En France, les campagnes visant à discréditer le mouvement écologiste dans son ensemble ont considérablement augmenté : « Khmers verts », « écoterroristes », partisans d'une « écologie punitive »... Les surnoms connotés, initialement issue de l'extrême-droite, sont nombreux et désormais repris sans inhibition par des élu·es, membres du gouvernement, voire par le président de la République lui-même. Ils ont pour objectifs de disqualifier la contestation et les mouvements de désobéissance civile, de faire passer les militantes et militants environnementaux pour des ennemi·es de la République et de justifier l'emploi disproportionné de tous les moyens répressifs (demande d'utilisation de moyens de surveillance identiques à ceux utilisés dans les affaires terroristes, nouvelles méthodes d'identification, menaces d'interpellation, violences de la part des forces de l'ordre, durcissement de l'arsenal juridique...).

Cette répression peut également viser le financement des associations, par la menace de suppression de subventions ou de déduction fiscale.

Greenpeace, en particulier, continue de se retrouver dans le collimateur des gouvernements et des entreprises lorsqu'elle affronte des projets néfastes pour la planète.

Partout, Greenpeace se mobilise aux côtés d'autres acteurs associatifs pour défendre les libertés, protéger les lanceurs et lanceuses d'alerte, dénoncer l'usage de la force et de la violence et plus largement toutes les atteintes aux libertés associatives, en recourant notamment à la justice.

Le cas des “SLAPP”

SLAPP : *Strategic Lawsuit/Litigation Against Public Participation*, appelée aussi *pour-suite-bâillon*.

Actuellement menacée par une [procédure bâillon](#), Greenpeace USA a récemment été confrontée à un procès historique pour sa survie : dix ans après les manifestations des peuples autochtones Sioux contre l'oléoduc Dakota Access (DAPL) dans le Dakota du Nord, des représentants et des représentantes de Greenpeace International (GPI) ainsi que de deux entités de Greenpeace aux États-Unis (Greenpeace Inc, Greenpeace Fund) se sont retrouvés en justice face à une [plainte sans fondement](#) déposée par Energy Transfer (ET). Cette multinationale pétro-gazière américaine affirme, sans aucune preuve, que ces mobilisations ont été orchestrées secrètement par l'organisation à des fins de collecte de fonds, et lui réclame ainsi 300 millions de dollars de dommages-intérêts.



Le 15 novembre 2016, journée d'action mondiale en soutien à la nation de Standing Rock sur la place du centre civique de San Francisco. Cette manifestation s'inscrivait contre le Dakota Access Pipeline (DAPL), appelant le Corps des ingénieurs de l'armée américaine à annuler le permis délivré pour ce projet. © Cy Wagoner / Greenpeace



Manifestation le 27 octobre 2016 à Standing Rock contre l'oléoduc Dakota Access aux États-Unis.
© Greenpeace / Richard Bluecloud Castaneda

En mars 2025, un jury de neuf personnes a rendu son verdict et condamné Greenpeace à payer plus de 660 millions de dollars américains, autorisant ainsi les grandes entreprises des énergies fossiles à poursuivre leurs manœuvres pour entraver la liberté d'expression.

Les poursuites intentées par Energy Transfer sont en effet un exemple clair de procédure-bâillon (SLAPP aux États-Unis) qui vise à étouffer les organisations non gouvernementales à but non lucratif et les activistes sous les frais de justice, à les acculer, à les pousser vers la faillite et, in fine, à réduire au silence les voix dissidentes.

Les entités de Greenpeace poursuivies ont l'intention de faire appel.

En parallèle, Greenpeace International, dont le siège se trouve aux Pays Bas, a initié un recours sur la base de la directive anti-SLAPP de l'Union européenne, en déposant une plainte devant un tribunal néerlandais contre Energy Transfer. Cette directive protège les organisations basées dans l'UE contre les poursuites-bâillons en dehors de l'UE et peut leur donner droit à une indemnisation²⁰. Ainsi, l'organisation entend obtenir réparation pour l'ensemble des dommages qu'elle a subis et continue de subir en lien avec les poursuites sans fondement lancées par la major pétro-gazière.

Ce sera la toute première utilisation de cette nouvelle directive adoptée par l'Union européenne en avril 2024 pour lutter contre les procédures judiciaires abusives qui ciblent les organisations qui s'expriment sur des questions d'intérêt public.

La directive européenne contre les procédures bâillons entre en vigueur alors que l'industrie des combustibles fossiles abuse largement des recours juridiques pour s'attaquer aux défenseurs de l'environnement, aux "Protecteurs de l'Eau" (nom donné aux mouvements et activistes qui défendent l'eau, notamment aux communautés amérindiennes engagées dans la lutte contre l'oléoduc Dakota Access) et à toutes les personnes qui émettent des critiques à son encontre, dans le cadre d'une tendance plus large à l'augmentation des procédures bâillons.

Le dernier rapport de la **Coalition Against SLAPPs** in Europe (CASE) recensait 820 poursuites-bâillons en Europe en 2023, soit une augmentation considérable par rapport aux 135 procédures intentées l'année précédente²¹.

Plusieurs grandes sociétés pétro-gazières ont également engagé des procédures-bâillons contre des entités de Greenpeace dans le monde ces dernières années. En Italie, un procès oppose Greenpeace (et l'association Recommon) au pétro-gazier ENI.

En Grande-Bretagne, Greenpeace a été poursuivie par la multinationale pétrolière Shell qui lui réclamait des millions de dollars mais qui a finalement [renoncé à sa procédure-bâillon](#) en 2024.

En France, TotalEnergies a tenté de poursuivre Greenpeace France en justice pour avoir notamment dénoncé l'absence de transparence de la multinationale sur son bilan carbone mais Greenpeace a réussi à [faire échouer la procédure-bâillon](#) en 2024.

Conclusion

L'attentat du *Rainbow Warrior I*, en 1985, et la procédure-bâillon actuellement intentée contre Greenpeace International et des entités de Greenpeace aux États-Unis, nous prouvent à quel point la répression des militant·es écologistes demeure une réalité persistante. Ces attaques violentes, qu'elles soient physiques, judiciaires ou politiques, visent à museler celles et ceux qui s'opposent à des intérêts économiques puissants et destructeurs, et illustrent la volonté de certains pouvoirs de les faire taire.

Pourtant, loin de dissuader l'engagement, elles mettent en lumière la nécessité de garantir la liberté d'expression et d'action et rappellent l'importance vitale de protéger toutes celles et ceux qui défendent le vivant, la justice climatique et les droits fondamentaux.

Car cette répression s'inscrit également dans un contexte plus large, où les choix politiques jouent un rôle stratégique, social et géopolitique majeur.

Les conséquences des essais nucléaires menés par les États-Unis et la France, dans le Pacifique et en Algérie, sont dévastatrices et durables. En plus d'avoir laissé derrière elles des territoires contaminés, des populations sacrifiées et des générations marquées par l'injustice, ces explosions ont également permis à de grandes puissances de posséder l'arme nucléaire, symbole ultime de puissance militaire et de dissuasion.

En effet, ce sont bien ces essais souterrains, atmosphériques ou sous-marins, menés au mépris total des populations locales et de l'environnement, qui ont permis aux grandes puissances mondiales de constituer et d'affiner leurs arsenaux.

La centrale nucléaire ukrainienne de Zaporijia, occupée illégalement par l'entreprise Rosatom depuis l'invasion russe, en est une illustration alarmante : devenue une véritable prise de guerre, elle démontre à quel point l'énergie nucléaire, qu'elle soit civile ou militaire, représente un risque inacceptable, notamment en période de conflit.

Reconnaître cette réalité, c'est rappeler que la domination nucléaire mondiale s'est construite sur l'injustice, l'opacité et la violence. Et cela oblige à poser une question fondamentale : la paix ou la justice sont-elles possibles tant que cette arme, née de souffrances, reste au cœur des équilibres géopolitiques ?

Quarante ans après, et dans un contexte d'augmentation des obscurantismes, du climat-scepticisme et de la répression à l'égard des militant·es, notre détermination reste intacte et nous poursuivons notre lutte pour une société plus écologique, plus juste, plus pacifique.

Notes

- 1 [Les cobayes du Dr Folamour](#), Le Monde - Juin 2009
- 2 [13 février 2024 : déclaration en commémoration du 64e anniversaire du premier essai nucléaire français en Algérie](#), «Gerboise Bleue», Observatoire des armements - février 2024
- 3 [Moruroa files - Enquête sur les essais nucléaires français dans le Pacifique](#)
- 4 [En Algérie, des élus redemandent des comptes à la France pour les essais nucléaires des années 1960](#), Le Monde - février 2025
- 5 L'accès aux archives militaires à déjà été engagé, dans les années 1980, par Bruno Barrillot, qui a notamment co-fondé puis dirigé le centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits (CDRPC), devenu en 2008 l'Observatoire des armements.
- 6 [Rongelap Reassessment Report](#) - Mars 1989
- 7 [Les cobayes du Dr Folamour](#), Le Monde - Juin 2009
- 8 [Les communautés du Pacifique face au changement climatique](#), Initiative Kiwia
- 9 [Small Islands. In Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability](#)
- 10 [Exploitation minière des océans : écoutons les voix du Pacifique !](#), Greenpeace France - septembre 2023
- 11 [Marshall Islands Nuclear Claims Tribunal](#), Oxford Public International Law
- 12 Hilda Heine a été présidente de la République des Îles Marshall de 2016 à 2020, ainsi que depuis 2024
- 13 [US policy toward the Marshall Islands must change](#), The Hill - 2024
- 14 [Le « Rainbow-Warrior II » a été intercepté près de la passe de Mururoa](#), Le Monde - juillet 1995
- 15 [Greenpeace : Notre histoire](#)
- 16 [Stratégie de la Commission nucléaire nationale des Îles Marshall en matière de justice](#)
- 17 [Ressources éducatives sur le Rainbow Warrior](#) - Greenpeace Suisse, 2023
- 18 [Ces dix dernières années, un défenseur de l'environnement a été tué tous les deux jours](#) (Sciences et Avenir, 2022)
- 19 [Répression par l'État des manifestations et de la désobéissance civile environnementales : une menace majeure pour les droits humains et la démocratie](#), février 2024
- 20 [Directive \(UE\) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 relative à la protection des personnes qui participent à la vie publique contre les demandes manifestement infondées et les procédures judiciaires abusives \("poursuites stratégiques contre la participation du public"\)](#)
- 21 [SLAPPS : A threat to democracy continues to grow](#). CASE, 2023

ON NE
COULE
PAS UN
ARC-EN-
CIEL

1985...



GREENPEACE